

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie Madawaska

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

J. BOUCHER, rédacteur

LE TRIO LARRIEU

Le trio Larrieu nous visitait, hier soir, pour la troisième fois. Malgré tous les talents de la jeune pianiste virtuose qui accompagne Monsieur et Madame Duprat, il touse qui accompagnait Monsieur et Madame Duprat, il Notre imagination, à maintes reprises, nous rappela ce sympathique vieillard à barbe imposante, guidant ses compagnons de son accompagnement discret et mesuré, dans l'exécution de ses chansons.

Le trio Larrieu d'autrefois avait une personnalité, celui d'aujourd'hui rappelle un souvenir: celui d'Albert Larrieu, artiste, compositeur, apôtre de la bonne chanson et ami de toute la race française d'Amérique.

Le concert d'hier soir fut un grand succès. L'audience a assisté à une leçon appliquée de la chanson en France depuis le seizième siècle. En effet le chant dirige ou suit la vie des peuples. Si le siècle est à la tristesse, la chanson sera mélancolique; si le peuple est gai, la chanson sera vive et alerte; pendant les guerres, elles seront martiales et cadencées, en temps de paix elles seront douces et mélodieuses.

C'est ce que nous illustrèrent les artistes d'hier soir en nous chantant les chansons respectives à chaque siècle ou à chaque époque, dans les costumes du temps. Ce concert, d'un caractère unique, fut très bien réussi et par cela très goûté de l'auditoire.

Nous devons féliciter monsieur et madame Duprat d'avoir voulu continuer l'oeuvre commencée par Larrieu. La bonne chanson française est spirituelle, délicate et soucieuse de faire pénétrer dans les esprits une saine leçon ou un sentiment élevé.

Si nous voulons rester français, c'est-à-dire conserver l'héritage de nos ancêtres, il ne faut pas négliger cet élément important de la formation populaire qu'est la bonne chanson française.

Apprenons les chansons françaises, il en existe d'aussi modernes que les chansons américaines. Elles sont mille fois plus belles parce qu'elles sont d'un rythme plus léger et d'une harmonie plus gracieuse. Chantons ces chansons aussi souvent que l'occasion se présente. Introduisons-les dans nos foyers, pour que nos enfants y prennent goût. Nous aiderons ainsi à perfectionner notre culture française.

J.-G. B.

TENTATIVE DE VOL

Un jeune garçon a été arrêté mardi pour avoir pénétré dans le Théâtre Casino vers onze heures et demie du soir. Questionné sur ses intentions, il avoua qu'il avait qu'il avait été envoyé par un homme pour y effectuer un vol. Le garçon fut conduit à la prison et un mandat d'arrestation fut émis contre l'inculpé qui, depuis quelques jours avait quitté la ville.

UN DEUIL POUR LA FAMILLE DUGAL

Dimanche soir Mlle Bertille Dugal, fille bien-aimée de l'hon. et Mme L.-A. Dugal de cette ville, s'éteignit dans le Seigneur à l'âge de 16 ans et 5 mois, après une longue et douloureuse maladie.

Les funérailles ont eu lieu mercredi au milieu d'un grand concours de parents et amis. L'abbé C. Nadeau aumônier de l'Hôtel-Dieu de St-Basile, officia à l'absoute. M. l'abbé Félix Dugal, curé de Drummond et oncle de la défunte, chanta le service assisté des abbés W. J. Conway et L. Michaud. Mgr L.-N. Dugal, oncle de la défunte, chanta le Libera. M. l'abbé Lynch, curé de Rivière-Verte, assistait au Choer. Les porteurs étaient MM. Louis Michaud, G. Emile Dugal de Ste-Agathe, Dr F. Hébert, Léo Gagné, Sylvio Gagné et Ernest Rice.

La chorale chanta la messe de Requiem et le sanctus en mineur de la messe Maté Dolorosa. A l'offertoire le Dr P.-H. Laporte chanta un "Pie Jesu". Avant le Libera un choeur de jeunes filles rendit le cantique "C'est un songe que la vie", avec Mme Albert Lebel comme soliste. Mme Th. Guerrete joua une marche funèbre à la sortie.

A la famille Dugal si cruellement éprouvée "Le Madawaska" offre ses plus sincères sympathies.

M. A. CHIASSON NOUS QUITTE

M. Alphonse Chiasson, co-propriétaire de l'Imprimerie du Madawaska depuis plus de quatre ans, est retourné ce midi avec sa famille, dans sa paroisse natale à Lameque, N.-B.

M. Chiasson était très estimé de tous ceux qui le connaissaient. Il faisait parti de plusieurs organisations locales, la Chambre de Commerce, le Cercle Dollard, la Chorale, etc. Son départ cause un profond regret chez ses amis. M. Chiasson doit prendre charge, à Lameque, du commerce de son

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

Un Type De Boulevardier Parisien: Nadar

—II—

Sous le régime éphémère de la Commune de Paris en 1871, le gouvernement insurrectionnel traita Nadar avec bienveillance; et quand, comploté pour cette raison, il fut fusillé par les troupes de l'ordre, c'est le général de Gallifet, l'ennemi acharné des Communsards, mais sans esprit de vengeance, qui lui survécut la vie. Naturellement, il était au nombre des victimes de la Commune, mais son nom n'était pas son véritable nom; mais s'appeler Félix Tournachon ne pouvait venir à un personnage si éminent: il adopta donc le surnom sous lequel il a acquis une si étrange célébrité. "Etrange" est le mot, car Nadar n'a rien produit de durable, ni d'utile. Son seul titre à une petite place dans la littérature est sa publication de chroniques, très parisiennes, dans divers journaux. Son dada favori était l'aérostation; et dès 1854, on le voit préconiser l'emploi d'engins plus lourds que l'air—conception alors toute nouvelle. Incapable cependant de réaliser son rêve, il se dédommagea en faisant, en ballon, nombre d'ascensions sensationnelles qui enthousiasmèrent le public. Pour rétablir sa fortune, ébranlée par ses expériences dans les airs, il ouvrit à Paris ce fameux atelier photographique dont la vogue n'est pas encore oubliée. Vers la fin du Second Empire, sa popularité était telle que ses moindres faits et gestes se publiaient avec autant de sérieux que ceux de Napoléon lui-même. Les Revues de Fin d'Année faisaient de lui leur "pièce de résistance". S'il était souffrant, tout Paris en était bouleversé. Et, à une de ces occasions, on compose même sur lui une chanson qui s'entendit partout.

—Et, zut, alors! Si Nadar est malade, "C'est qu'il a mangé trop d'eau et de salade..."

En somme, on peut dire que si Victor Hugo représentait le XIXe siècle, la société brillante, mais légère et extrêmement superficielle du Second Empire fut représentée par Nadar.

George Nestler Tricoché.

DECES

Samedi dernier à 6 heures du soir s'est éteinte dans le Seigneur Christine Farrel, fille de M. John Farrel, à peine âgée de 16 ans.

Au mois de février la pauvre enfant avait dû interrompre ses classes, atteinte du mal qui devait l'emporter. Après quelques semaines de repos, nous la voyions se rétablir et avions tout lieu de croire à un complet rétablissement. Espoir éphémère, à la vérité car quelques temps après l'état de la malade s'aggravait et elle devait s'altérer pour ne plus se relever.

Nul doute que le Maître de la vie la jugeait mûre pour le ciel, mais avant de l'appeler à Lui, Il voulait la faire passer par le creuset de la souffrance pour achever de la purifier des restes du péché. Il faut être si pur pour aller au ciel!

Pendant ses quinze jours d'atroces souffrances la regrettée défunte a fait preuve d'une patience, d'une piété et d'une résignation qui ont édifié tous ceux qui en ont été témoins, en particulier ses amis de classe.

Le service de sépulture eut lieu mardi à 9 heures. Un grand nombre de personnes étaient présentes, en particulier les élèves de l'école qui avaient à rendre ce dernier devoir à leur regrettée condisciple.

Les nombreux bouquets spirituels et témoignages de sympathies offerts à la famille attestent que parents et amis prennent une large part à la douleur dans laquelle la famille de la défunte vient d'être plongée.

R. I. P.

Une Amie.

BAKER-BROOK

—Etaient en visite chez leur tante Mme Fred Romel, ses deux nièces Mlles Stella et Lourdes Bérubé.

—Mlles Yvonne Girouard et Edna Nadeau étaient ici samedi chez les parents de cette dernière.

—Mlle Alexandrine Nadeau principale de l'école de notre village, passait le dimanche à Edmundston chez des amis.

—Mlle Aline Lainey visitait sa famille dimanche dernier.

—La grippe a fait son apparition dans notre village et ses alentours. Elle se montre un peu maligne il paraît, et déjà plusieurs en ont eu l'expérience. Espérons que sa visite sera de courte durée.

—Plusieurs "parties de sucre" ont été organisées cette semaine et un grand nombre ont eu le plaisir d'aller "lécher la palette" et se "sucrer le bec" autour du chaudron à sucre. Il est regrettable que le mauvais temps de dimanche ait arrêté plusieurs parties de sucre qui avaient été tant proposées.

SERVICE DIRECT ENTRE EDMUNDSTON ET ST-JEAN

EN FORCE LE 3 MAI

A partir du 3 mai prochain, il y aura un service direct sur le Chemin de fer National du Canada entre Edmundston et St-Jean, passant par McGivney et Frédéricton, les Lundis, Mercredis et Vendredis. Le convoi No 52 quittera Edmundston à 6 heures du matin, McGivney (Convoi No 27) à 11 heures 25, Frédéricton (Convoi No 46) à 1 heure 40, et arrivera à St-Jean à 5 hrs 10.

Le départ de St-Jean se fera à 3 heures de l'après-midi (Convoi No 48), de Frédéricton (Convoi No 28) à 9 heures 15, arrivant à Edmundston à 2 heures 10 minutes du matin, les Mardis, Jeudis et Samedis.

Un char doctoir sera attaché à ce convoi entre St-Jean et Edmundston, de même sur le convoi No 52 allant à St-Jean. Le service de char doctoir, sur les convois Nos 51 et 52 entre McGivney et Moncton sera discontinué.

EN COUR DE CIRCUIT

La Cour de circuit a siégé mardi avec le juge Crockett sur le banc. La cause était celle d'une femme qui poursuit son mari, qu'elle a quitté depuis quelques temps, pour obtenir le remboursement d'une somme d'argent qu'elle prétend lui avoir prêtés pour acheter une automobile. Le mari prétend que l'auto fut achetée avec l'argent de sa femme sur demande de celle-ci. Le juge a donné gain de cause à la plaignante, condamnant le défendeur à payer à sa moitié la somme de \$1675, plus les frais de la cour. Mre A. J. Dionne était l'avocat de la poursuite.

son père, à titre d'associé. Nous lui souhaitons tout le succès qui lui mérite.

LA SESSION PROVINCIALE

L'EXPLOITATION DU GRAND SAULT

Les bills de l'hon. M. Baxter — Critique de l'hon. P.-J. Veniot — Le vote des appropriations budgétaires — Un caucus libéral

Frédéricton, N.-B., 23. — Le premier ministre a présenté à la Chambre deux bills en rapport avec le développement du Grand Sault.

Le premier pourvoit à l'incorporation de la St-John River Power Company composée de MM. Archibald Fraser, de Frédéricton, N.B., George H. Montgomery, C.R., de Montréal, P.Q., Archibald R. Granstein, Framingham, Mass., George McAvity, de St-Jean, N.B., O.B. Davis, de Grand Sault, N.B., et J. W. Brankley, de Newcastle, N.B. Le bureau-chef de la compagnie sera au Grand Sault et le capital de la compagnie est fixé à 100,000 actions.

La compagnie aura le pouvoir d'acheter, de vendre et de distribuer de l'énergie électrique avec le plein pouvoir de s'établir au Grand Sault.

Elle sera exempte de taxes pour quarante ans, à l'exception d'une taxe de \$500 par an à la commission scolaire du Grand Sault.

Elle vendra à la Commission Electrique du Nouveau Brunswick, 22,800,000 kw. heures.

La compagnie devra commencer la construction de ses travaux au Grand Sault dans six mois après l'adoption de la loi.

L'autre bill pourvoit à l'incorporation de la New Brunswick International Paper Company avec bureau chef au Grand Sault. Cette compagnie aura le droit de manufacturer, d'acheter et de vendre toutes sortes de pulpe, papier et bois et de construire des moulins à papier etc. La compagnie est aussi autorisée à acheter la Miramichi Lumber Co. Ltd. et la Dalhousie Lumber Co. Ltd.

DISCOURS DE L'HON PIERRE J. VENIOT SUR LE GRAND SAULT

Frédéricton, N.-B., 23. — Le premier ministre Baxter a proposé la deuxième lecture des bills incorporant la N. B. International Pulp & Paper Company, Ltee et la Fraser Company Ltee, et la St John River Power Company.

L'hon. Pierre J. Veniot, chef de l'opposition en a profité pour prononcer un vigoureux discours dans lequel il a condamné la politique du gouvernement et énoncé clairement la politique de l'opposition qui est en faveur de l'administration par l'état des pouvoirs d'eaux de la province.

PROJETS DE M. BAXTER

Frédéricton, N.-B., 21. — Le premier ministre Baxter a donné avis qu'il introduirait en Chambre, cette semaine, un projet de loi concernant le développement du Grand-Sault.

Il a aussi donné avis d'un projet de loi concernant le droit d'appel à la Cour Suprême aux personnes trouvées coupables sous la loi de la prohibition. Les bills suivants ont reçu la troisième lecture:

Un acte autorisant les commissaires d'écoles de Campbellton à émettre des obligations.

Un acte autorisant la ville de Frédéricton à émettre des obligations pour la construction des rues permanentes.

Un acte concernant les enfants illégitimes.

Un acte amendement la loi des taxes, 1924.

Le premier ministre a présenté un projet de loi amendement la loi des accidents du travail.

L'hon. M. Baxter a présenté un bill abrogeant le "Widows' Relief Act."

L'hon. M. Baxter a présenté un bill incorporant l'International Paper Company et un autre bill concernant les compagnies Fraser.

La somme de \$3,400 a été votée en aide aux institutrices des écoles techniques. Mais avant l'a-

doption de cet item, une discussion animée s'engage au cours de laquelle le premier ministre déclare qu'il ne voit dans ces écoles aucun avantage pour la province. Nous instruisons nos jeunes gens pour les envoyer travailler aux Etats-Unis. Nous devons rester sur les terres et à attirer ici des industries qui donneraient de l'emploi.

Les estimés des travaux publics sont ensuite adoptés.

La somme de \$20,000 est votée pour la navigation à vapeur.

Un montant additionnel de \$12,000 sera inclus dans les estimés supplémentaires et le vote total sera \$32,000.

La somme de \$300,000 a été votée pour les ponts ordinaires.

L'hon. J.-E. Michaud dit qu'il a recommandé le paiement de \$600 pour un terrain dans la Madawaska pour un pont et que cette dépense était raisonnable.

L'hon. A.-A. Dysart a demandé au ministre la liste des ponts, surtout des ponts du comté de Kent. Le ministre a répondu qu'il lui donnerait ces renseignements plus tard.

\$210,000 ont été votés pour les chemins ordinaires. L'hon. P.-J. Veniot dit qu'il n'a jamais demandé au ministre de réduire les dépenses sur les chemins, mais seulement sur les ponts.

\$250,000 sont ensuite votés pour la patrouille des chemins. En réponse à une question de l'hon. P.-J. Veniot, l'hon. M. Stewart répond que c'était l'intention du département de maintenir la patrouille. Il espère pouvoir l'améliorer.

Les estimés du département de l'hygiène publique ont ensuite été votés. Plusieurs députés ont demandé une réduction des dépenses dans ce département. Au cours de la discussion, l'hon. B. Frank Smith suggère au gouvernement de réduire l'indemnité des députés de \$200 par an.

L'hon. A.-A. Dysart dit que l'opposition gagne du terrain. Il est en faveur du département de l'hygiène publique et maintien que ce département a fait beaucoup de bien dans la province depuis sa fondation. Autrefois, dans le comté de Kent il y avait des épidémies qui coûtaient de hautes sommes à la municipalité. Aujourd'hui ces épidémies ont disparu.

L'hon. P.-J. Veniot vante le travail accompli par le ministre de l'hygiène publique dans son gouvernement, l'hon Dr Robert.

LE VOTE DES APPROPRIATIONS

Frédéricton, N.-B., 25 — La Législature a consacré la fin de la semaine dernière au vote des estimés. La loi des accidents du travail a été discutée. Le premier ministre a déclaré que l'administration de cette loi était absolument sous le contrôle de la commission qui fixait le salaire de ses employés et les salaires des membres même de la commission. Les dépenses sont absolument sous sa juridiction. Il y a des médecins qui abusent de la loi et leurs comptes constituent un item considérable des dépenses. Il veut avoir l'avantage d'examiner la loi des accidents du travail et essayer de découvrir un moyen de donner aux ouvriers la même protection sans encourir des frais aussi élevés.

L'hon. Dr Taylor dit que l'un des principales causes de l'augmentation des taux a été l'abolition de la limite de \$3,500 pour réclamation en cas de mort. Il a justifié en main une réclamation de \$11,000 pour une famille.

La somme de \$3,000 a été votée pour publicité et celle de \$5,000

Suite à la page 6

La ou Plusieurs Douleurs ont leur Origine

CHIROPRACTIC

SURE SAINTE SCIENTIFIQUE

Pas de médicaments, Pas d'opérations, Apprenez ce que vaut la Chiropractic Consultations gratuites

M. W. LINEMAN

Chiropractor

Edifice de l'ancien Bureau de Poste.

Heures de bureau: Matin: 9.30 à midi Après-midi: 1.30 à 5 heures. Soirs: mardi, jeudi et samedi de 7 à 8 heures.

LISEZ et FAITES LIRE LE MADAWASKA